Commission des finances

Commission des Finances
Cette commission se voit confier un rôle de préparation, de suivi et de contrôle des actes budgétaires et financiers. La Commission des Finances est en particulier saisie, avant examen par le Conseil d'administration, de toute question d'ordre financier, budgétaire ou comptable, dans le but de faciliter la direction des débats en assemblée. Elle est également chargée de proposer la mise en œuvre de moyens destinés aux membres du Conseil d'administration afin de leur permettre d'appréhender au mieux les différents aspects de la politique financière et budgétaire de l'établissement, notamment par la mise en place de formations.